



**GOLF DES YVELINES | PROTOCOLE DE PARTENARIAT**  
Réservé aux Sections Golf entreprises & Associations sans terrains

Il a été convenu les accords ci-après entre les deux parties :

D'une part,

**Le Golf des Yvelines,**  
Route de la Couharde  
78 940 La Queue Lez Yvelines

ci après nommé **le Golf**, dont le siège, la société Cofigolf se situe au 4, Rue Lamennais 75008 PARIS  
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéros 722 034 063  
Représenté par **Monsieur Romain Pourveer** en sa qualité de Directeur, dûment habilité.

Et

**Section Golf / Association**  
**Domiciliée**  
**CP - Ville**

**ASIRC**  
**58 RUE DE L'EGLISE**  
**75015 PARIS**

ci-après nommée **ASIRC** Représenté(e) par **Michel GAMBIA** en sa  
qualité de **Président**, dûment habilité(e).

D'autre part,

### 1. Abonnement au Golf des Yvelines

Le Golf accorde **10% de remise** aux adhérents du ASIRC sur ses abonnements Loisir, Plaisir, Passion à conditions que lesdits adhérents n'aient pas été membres du Golf des Yvelines depuis 2 ans.

#### Exemple

L'abonnement Plaisir 5/7 est proposé à partir de 1 470 € au lieu de 1 630 € (paiement comtant)

### 2. Green-fees et carnets de tickets

Le Golf accorde les conditions tarifaires suivantes aux adhérents de ASIRC sur ses Parcours 18 trous Les Chênes et 9 trous Les Tilleuls.

En contrepartie, les Responsables de ASIRC s'engagent à organiser à minima un événement de 15 à 20 personnes, en semaine ou week-end, au Golf des Yvelines.

TARIFS APPLICABLES du 1er Janvier au 31 décembre 2024				
GREEN-FEE INDIVIDUEL	PARCOURS 18 TROUS LES CHENES		PARCOURS 9 TROUS LESTILLEULS	
	Tarifs Public	Tarif AS	Tarifs Public	Tarif AS
<b>Basse Saison</b>   1er Novembre au 31 Mars				
Green Fee Semaine	54	48	39	35
<b>Green Fee Week-end &amp; jours fériés</b>	72	64	43	38
<b>Haute Saison</b>   1er Avril au 31 Octobre				
Green Fee Semaine	75	60	43	37
<b>Green Fee Week-end &amp; jours fériés</b>	97	78	49	42
CARNETS DE TICKETS (1 ticket = 1 Green-fee)	PARCOURS 18 TROUS LES CHENES		PARCOURS 9 TROUS LESTILLEULS	
<b>CARNETS DE 10 tickets</b>   1er Janvier au 31 Décembre				
Semaine	650	540	330	290
<b>Week-end</b>	775	650		
<b>CARNETS de 25 tickets</b>   1er Janvier au 31 Décembre				
Semaine	1400	1125		
<b>Week-end</b>	1820	1450		

### 3 Facturation

Les green-fees individuels seront réglés directement à l'accueil du Golf lors du passage du joueur. Les carnets de tickets seront réglés à réception de facture auprès du Golf ds Yvelines..

### 4 Bénéficiaires

Ces conditions tarifaires sont exclusivement réservées à l'ensemble des adhérents et futurs adhérents de ASIRC.

La short-list de l'ensemble des adhérents et futurs adhérents, mentionnant leur Nom / Prénom / Numéro de licence / email sera communiquée à l'accueil du Golf.

### 5. Accès aux infrastructures

Les green-fees donnent un droit d'accès aux parcours 18 ou 9 trous, ainsi qu'aux installations du Golf sous réserve des disponibilités. Toute autre prestation devra être acquittée sur place.

45



## 6. Conditions de réservation

Les réservations se feront à partir de J-7 par mail à [lesyvelines@resonance.golf](mailto:lesyvelines@resonance.golf).

A leur arrivée au Golf, les adhérents devront se présenter à l'accueil pour signaler leur présence.

## 7. Annulation et no-show

En cas de départs réservés non annulés et non utilisés, le golf communiquera à

..... ASIRC ..... le nom des joueurs concernés, qui fera les rappels nécessaires à ces adhérents susmentionnés.

## 8. Règlement intérieur

Les adhérents de ..... ASIRC ..... sont soumis, au même titre que tout autre utilisateur des installations au règlement intérieur du Golf. Les adhérents prendront garde à respecter l'ensemble des consignes du Golf (*notamment la bonne tenue vestimentaire et le temps de jeu*). La surveillance et l'entretien des installations sont assurés par le Golf. Les responsables du Golf sont en droit d'intervenir en cas de manquement au règlement intérieur ou de non-respect de l'étiquette du golf.

## 9. Assurances

En aucun cas le Golf ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par les adhérents lors de leur venue au Golf. Les adhérents doivent être en possession de leur licence FFGolf et certificat médical à jour.

## 9. Réclamations et litiges

L'adhérent ..... ASIRC ..... devra adresser au Golf par lettre recommandée avec accusé de réception toute contestation ou réclamation dans un délai de 8 jours après son passage. Tout litige ou différend né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles.

Ce contrat est valable jusqu'au 31 Décembre 2024 et prend effet à la date de la signature des deux parties qui chaque année devront réexaminer ce partenariat pour une nouvelle année civile.

Fait à ..... Paris .....

Le ..... 20 janvier 2024 .....

Signature et cachet de ..... ASIRC .....

précédés des nom et prénom du signataire et de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord

Michel GAMBET

Président ASIRC



Annexe relative aux RGPD

Le Golf des Yvelines et la Section Golf Entreprise/ l'Association sans terrains ASIREC ont signé un partenariat vous permettant de bénéficier de conditions d'accès préférentielles aux Parcours 18 trous « Les Chênes » et 9 trous « Les Tilleuls » et à ses infrastructures.

Par conséquent, le Golf des Yvelines sera amené à échanger avec vous. Nous vous remercions de nous confirmer votre autorisation à utiliser votre e-mail dans les cadres suivants\* :

- |   |   |                              |
|---|---|------------------------------|
| 1. Echanges liés aux Réservations sur les Parcours 18 et 9 trous  | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 2. Informations inhérentes au Fonctionnement du Golf<br>(opérations d'entretien type carottage, travaux, fermeture,...) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3. Newsletters  | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

\*Cocher la mention utile

Vous pourrez à tout moment demander la modification de ces données.

Vous pourrez également annuler à tout moment cette autorisation en nous adressant un e-mail à [lesyvelines@resonance.golf](mailto:lesyvelines@resonance.golf), ou par téléphone au 01 34 86 48 89.

Vous avez le droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL, organisme de contrôle : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

A Paris, le 20/01/24 Signature

Michel Gamba  
Président ASIREC



GOLF DES YVELINES | Château de la Couharde | 78940 La Queue Les Yvelines

Téléphone : +33 1 34 86 48 89 | e-mail : [lesyvelines@resonance.golf](mailto:lesyvelines@resonance.golf)

[www.golfdesyvelines.com](http://www.golfdesyvelines.com)

TVA Intracommunautaire : FR 51 722 034 063 | SIRET 722 034 063 00056